PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2023

Le vingt-six avril deux mille vingt-trois, **à dix-huit heures trente,** le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la bergerie, afin de respecter les restrictions sanitaires en vigueur, sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel PERTUIT, 1er Adjoint**.

Présents : M. Gilles AUTEROCHE, M. Didier CARPI, Mme Stéphanie JOSEPH, Mme Laurence MARTIN, M. Olivier MICHEL, M. Marc NEGRON, Mme Cindy NOVELLI, Mme Isabelle PELISSIER, M. Jean-Michel PERTUIT, Mme Corinne SANCHEZ, M. Jean Luc VERGOBY.

Représentés : M. Benjamin BARRAS représenté par Mme Cindy NOVELLI, Mme Marie-France BEAUTEMPS représentée par Mme Laurence MARTIN, M. Lionel ESCOFFIER représenté par M. Olivier MICHEL, Mme Catherine ESPIGUE représentée par M. Marc NEGRON, M. Jean-François LOLLIA représenté par Jean Michel PERTUIT, Mme Marie-Thérèse SERGI représentée par Mme Corinne SANCHEZ.

Absents non excusés : Mme Marjolaine BARBIER, Mme Kimberley MARSOT.

Secrétaire de séance : Mme Cindy NOVELLI.

Délibération N° 2023.42 : Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local (FDAL) : *Travaux d'aménagement du centre ancien (phase 1)*

Rapporteur : Marc NEGRON

La municipalité a souhaité entreprendre la rénovation de la voirie du centre ancien du village.

À cet effet et en concertation étroite avec la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles (CCVBA), gestionnaire des réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales, ainsi que le SMED 13, gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité et des réseaux de télécommunication, la commune a envisagé un programme de travaux étalés sur plusieurs années regroupant :

- L'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité impliquant également la mise en souterrain des lignes de télécommunications existantes,
- La rénovation des installations souterraines,
- L'aménagement et la *requalification des espaces publics* (création d'espaces végétalisés, aménagement de places publiques.)

Concernant l'aménagement et la requalification des espaces publics, deux études ont d'ores-et-déjà été menées :

- Par le CEREMA : diagnostic et expertises sur le stationnement public,
- Par le CAUE 13 : schéma directeur d'aménagement des espaces publics.

Afin d'optimiser la gestion de ce projet (travaux de voirie et des réseaux d'eaux pour *la Place du Château, la Place du Lavoir, les rues du Château, de la Poste, de la Mairie, du Castellas, du Four, du Lavoir, de la Fontaine, de la Savoie et du Moulin)*, il est apparu nécessaire de constituer une co-maîtrise d'ouvrage entre la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles (CCVBA) et la commune, la CCVBA transférant sa maîtrise d'ouvrage à la commune.

Le projet prévoit également une concertation forte avec le SMED 13, maître d'ouvrage des opérations de mise en souterrain des réseaux d'énergies.
La commune propose une réalisation par phase afin de répartir les dépenses sur plusieurs années.
L'année 2023 sera consacrée à la phase 1 et concernera la *rue de la Poste*, la *rue du Château* et la *Place du Château*, la *rue du Castellas* et la *rue de la Savoie (*cette dernière faisant l'objet d'un second dossier de demande de subvention auprès du Département 13 sur le dispositif des Travaux de Proximité.)

Le coût total des dépenses pour cette première phase s'élève à **534 056,50 € HT** (hors coûts des travaux de la rue de la Savoie) soit 640 867,80 € TTC incluant les frais d'études et les frais de missions SPS.

Il convient de solliciter auprès du Département des Bouches-du-Rhône, une aide financière à hauteur de 60 % du montant HT de ces travaux.

Le plan de financement sera le suivant :

Montant du projet HT ***534***

PARTICIPATIONS		POURCENTAGE	MON
Conseil Départemental	Sur montant du projet HT	60%	
Commune	Sur montant du	40%	

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré,

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour demander une subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre de la 1ère phase des travaux d'aménagement du centre ancien,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la demande de subvention,

PRÉCISE que la dépense sera imputée au budget de la commune en section d'investissement au compte 231.

A l'unanimité

Délibération N° 2023.43 : Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre de l'Aide aux travaux de proximité : *Travaux d'aménagement du centre ancien (phase 1) – Rue de la Savoie*

Rapporteur : Marc NEGRON

La municipalité a souhaité entreprendre la rénovation de la voirie du centre ancien du village.

À cet effet et en concertation étroite avec la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles (CCVBA), gestionnaire des réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales, ainsi que le SMED 13, gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité et des réseaux de télécommunication, la commune a envisagé un programme de travaux étalés sur plusieurs années regroupant :

- L'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité impliquant également la mise en souterrain des lignes de télécommunications existantes,
- La rénovation des installations souterraines,
- L'aménagement et la *requalification des espaces publics* (création d'espaces végétalisés, aménagement de places publiques.)

Concernant l'aménagement et la requalification des espaces publics, deux études ont d'ores-et-déjà été menées :

- Par le CEREMA : diagnostic et expertises sur le stationnement public,
- Par le CAUE 13 : schéma directeur d'aménagement des espaces publics.

Afin d'optimiser la gestion de ce projet (travaux de voirie et des réseaux d'eaux pour *la Place du Château, la Place du Lavoir, les rues du Château, de la Poste, de la Mairie, du Castellas, du Four, du Lavoir, de la Fontaine, de la Savoie et du Moulin)*, il est apparu nécessaire de constituer une co-

maîtrise d'ouvrage entre la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles (CCVBA) et la commune, la CCVBA transférant sa maîtrise d'ouvrage à la commune.

Le projet prévoit également une concertation forte avec le SMED 13, maître d'ouvrage des opérations de mise en souterrain des réseaux d'énergies.

La commune propose une réalisation par phase afin de répartir les dépenses sur plusieurs années.
L'année 2023 sera consacrée à la phase 1 et concernera la *rue de la Poste*, la *rue du Château* et la *Place du Château*, la *rue du Castellas* et la *rue de la Savoie.*

Un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local (FDAL) (délibération 2023-XX), mais cela ne permet pas de boucler le financement de l'ensemble du projet.
Aussi, d'un commun accord avec le Département 13, et compte tenu des contraintes règlementaires en matière de demandes de subvention, il est nécessaire de constituer un second dossier pour les travaux de la rue de la Savoie.

Le coût total des dépenses pour cette rue s'élève à **75 075,00 € HT** (90 090,00 € TTC.)

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès du Département des Bouches-du-Rhône, une aide financière à hauteur de 70 % du montant HT de la dépense.

Le plan de financement sera le suivant :

Montant du projet HT

PARTICIPATIONS		POURCENTAGE	MC
Conseil Départemental	Sur montant du projet HT	70%	
	Sur montant du		

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré,

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour demander une subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, dans le cadre des travaux de la rue de la Savoie,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la demande de subvention,

PRÉCISE que la dépense sera imputée au budget de la commune en section d'investissement au compte 231.

A l'unanimité

Délibération N° 2023.44 : Retrait de la délibération 2023.20 du 1er mars 2023 actant la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) dans le cadre des études et travaux de « réhabilitation, extension et mise aux normes de la Mairie. »

Rapporteur : Jean-Michel PERTUIT

Par délibération du 1er mars 2023, le conseil municipal approuvait le projet de *« réhabilitation, extension et mise aux normes de la Mairie »* ainsi que la demande d'aide financière à émettre auprès des services de l'Etat concernant les études (70 000,00 €HT) et les travaux (629 948,00 €HT) soit un montant global de 699 948,00 €HT (839 937,60 €TTC.)

Il était prévu de solliciter l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 20% pour les études et de solliciter, toujours au titre de la DETR, le maximum pour les travaux (les études étant en co-financement avec le Département des Bouches-du-Rhône.)

Considérant la nécessité de prendre en compte les remarques émises par les services de l'Etat, notamment sur la répartition des demandes de financement et afin d'inscrire le projet dans une démarche de *« rénovation énergétique du bâtiment* » incluant une planification pluriannuelle des actions à réaliser, il convient de retirer la délibération 2023.20 approuvant cette répartition.

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE de procéder au retrait de la délibération n° 2023.20

A l'unanimité

<u>Délibération N° 2023. 45 :</u> Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) dans le cadre des études sur la « *réhabilitation, extension, et mise aux normes de la Mairie* »

<u>Rapporteur :</u> Jean-Michel PERTUIT

Le rapporteur rappelle au Conseil Municipal qu'il est devenu nécessaire d'effectuer des travaux de rénovation, extension et mise aux norme de la Mairie.

Le bâtiment de la Mairie actuelle a été construit en 1848, et avait à cette époque une double destination, celle d'accueillir la « Mairie » et une école de garçons.

C'est en 1962, lors de la construction du « Groupe Scolaire » que le bâtiment acquiert sa vocation définitive.

Au-delà de son caractère de vétusté avancé, c'est un bâti dans l'ensemble peu isolé et le confort d'été comme celui d'hiver relève d'un niveau très moyen : *l'efficacité énergétique* ainsi que les dispositifs d'éclairage/chauffage sont peu performants et peu économes.

N'ayant fait l'objet d'aucune rénovation importante, les locaux sont devenus au fil du temps inadaptés et ne répondent plus aux attentes et aux besoins en termes de fonctionnalité, de confort d'usage et d'accessibilité, qu'il s'agisse des conditions de travail du personnel et des élus, des services à la population et aux visiteurs.

Il est à noter que :

- Certains bureaux sont devenus trop exigus tant pour le personnel communal, les élus, que pour l'accueil des personnes, engendrant entre autres, un manque de confidentialité,
- L'étage comporte une salle de conseil ainsi que des bureaux mal distribués, inoccupés la plupart du temps car mal isolés (fenêtres vétustes, volets absents),
- Depuis de nombreuses années, les mariages n'y sont plus célébrés, les conseils municipaux ont été déplacés dans des bâtiments annexes par manque de place et de fonctionnalité,
- Les équipements informatiques (serveurs de données, matériel de sauvegarde, moniteur…) et de vidéosurveillance, ont été ajoutés à des locaux inadaptés, au fur et à mesure des années, pouvant entrainer certains risques (surchauffe, incendies.)

Les travaux de rénovation-construction sont très importants, en particulier concernant les surfaces permettant d'améliorer les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité. Ils viseront également à diminuer significativement la consommation énergétique du bâtiment.

Ils auront pour vocation :

- De redistribuer l'espace en agrandissant la surface de plancher,
- De créer une salle de plain-pied pour la célébration des mariages,

- De créer un véritable point d'Information Touristique,
- De créer une salle à l'étage pour les conseils municipaux,
- D'intégrer un local sécurisé dédié aux équipements informatiques et de vidéosurveillance,
- De réaliser un accès avec élévateur pour l'accueil des PMR,
- De réhabiliter l'ensemble de l'isolation du bâtiment (remplacement de menuiseries, pose de volets, fenêtres à double vitrage…)
- De procéder à la mise aux normes des installations électriques et de plomberie.

Ils tiendront compte des nouvelles normes en matière de sécurité, d'économie d'énergie et de confort exigées sur la base des préconisations de *l'audit énergétique « flash »* piloté par le SMED 13 et réalisé par la société mandataire CAMEO.
Cette société assurera également *« l'étude thermique »* souhaitée par la commune ainsi que notre partenaire institutionnel, l'objectif de cette étude étant d'aboutir sur un programme et un estimatif des travaux à réaliser (en concertation forte avec le maître d'œuvre) pour atteindre un niveau de performance thermique élevé contribuant à l'efficacité énergétique du bâtiment dans son ensemble.
Elle permettra in fine de déterminer les bons choix en termes de performance énergétique et de déposer dans un deuxième temps, une demande de financement pour les travaux au titre du « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » appelé aussi « Fonds vert. »

Le coût global des études a été évalué à 70 000 € HT soit 84 000,00 € TTC.

Il convient à présent de solliciter l'Etat pour une aide financière au titre de la DETR (Dotation D'équipement Des Territoires Ruraux). Le plan de financement sera le suivant :

Montant des études HT

PARTICIPATIONS		POURCENTAGE	MO
Conseil Départemental	Sur montant HT de la dépense	60%	
Etat (DETR)	Sur montant HT de la dépense	20%	

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'approuver le projet,

DÉCIDE de solliciter l'Etat pour une aide financière sur le montant HT des études, au titre de la DETR (Dotation D'équipement Des Territoires Ruraux),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette demande d'aide financière.

A l'unanimité

<u>Délibération N° 2023. 46 :</u> Subvention exceptionnelle allouée à l'association « Les Pitchouns »

<u>Rapporteur :</u> Olivier MICHEL

Le rapporteur informe les membres du Conseil Municipal que Madame la Présidente de l'association « Les Pitchouns » a présenté au Maire le budget prévisionnel du centre de loisirs sans hébergement pour l'année 2023.

L'association rencontre des difficultés financières structurelles importantes qui pourraient conduire à l'arrêt des activités de périscolaire et de centre aéré déployées sur la commune.

Ce dossier a été abordé en Commission des Finances du 30 mars 2023. Lors de cette commission, il a été décidé la mise en place d'un groupe de travail composé de Mme Stéphanie JOSEPH, de Ms Gilles AUTEROCHE, Olivier MICHEL et Jean-Michel PERTUIT. En collaboration avec les membres du bureau de l'association, il est chargé d'analyser la situation financière de l'association et de tenter d'apporter des solutions pour garantir le maintien de ces activités.

Le rapport du groupe de travail a été présenté lors du Conseil Municipal du 5 avril 2023. Il préconise une aide financière immédiate de 6 000€ (six mille euros) afin de permettre à l'association de maintenir son activité pour l'année en cours.

Considérant qu'il convient d'aider cette structure, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer pour ou contre une subvention exceptionnelle de 6 000 € à l'association « Les Pitchouns ».

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'allouer à l'Association « Les Pitchouns », une subvention exceptionnelle de 6 000€ (six mille euros),

PRÉCISE que cette subvention sera mandatée à l'article 6588 du budget primitif 2023 de la Commune.

A l'unanimité

Questions diverses.

La séance est levée à 19h00

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire, **Le Secrétaire de séance,** **Les Conseillers Municipaux,**